

Le conseil municipal de BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY
s'est réuni le mercredi 29 mars 2023 à 19H00
en Mairie de BROYE

Etaient présents : Yves BERTHET , Daniel CERCLEY, Jean François CERCLEY, Benjamin MIGNEROT, Régis MUZARD, Alain SCHATT, Nadège BODOIGNET , Gaëlle MOUCHOT , Stéphanie ROUX.

Etaient absents : Erick DEQUAIRE.

Mr Yves BERTHET a été nommé secrétaire.

1/ Compte de gestion 2022 :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public de Gray à la clôture de l'exercice. Après vérification, des mandats et titres émis, des délibérations modificatives et annulatifs présentés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2022 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

2/ Compte administratif 2022 :

M. CERCLEY Daniel doyen du conseil municipal présente le compte administratif 2022 établi par la commune, qui se présente comme suit :

Fonctionnement dépenses : 445 482.37€
Fonctionnement recettes : 551933.04€
Résultat fonctionnement 2022 : 106 450.67€

Investissement dépenses : 188 283.39€
Investissement recettes : 175 377.44€
Résultat investissement 2022 : - 12 694.76€

Le Conseil Municipal approuve par 9 voix pour, le compte administratif communal de l'exercice 2022 conforme au compte de gestion édité par le receveur municipal.

3/ Affectation du résultat 2022 :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat 2022.

Résultat de fonctionnement

Recettes : 551 786.00€
Dépenses : 445 482.37€
Résultat 2022 : 106 450.67€
Résultat 2021 reporté: 515 708.48€
Affectation investissement : 126 238.15€
Soit un excédent cumulé de 495 921.00 €

Résultat d'investissement

Recettes : 175 377.44€
Dépenses : 188 072.20€
Résultat 2022 : - 12 694.76€
Résultat 2021 reporté: -126 238.15€
Soit un déficit cumulé de -138 932.91€

Soit un besoin de financement de 138 932.91€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'affecter au compte de réserve 1068 : 139 932.91 euros
- De reporter en fonctionnement : 356 988.09 euros

4/ Vote des taux :

Le maire expose qu'il convient de délibérer sur les taux de fiscalité directe locale : taxe foncière bâti, taxe foncière sur non bâti. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de maintenir la fiscalité à l'identique de celle de 2022.

5/ Budget primitif :

Le Maire expose au conseil municipal le budget 2022.

Il énumère les imputations prévues par section et par chapitre :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			recettes		
O11	charges à caractère général	452 670.00 €	O02	Excédent antérieur	356 988.09 €
O12	charges de personnel	133 850.00 €	O13	Atténuations de charges	500.00 €
O14	Atténuations de produits	27 639.00 €	70	produits des services	310 750.91 €
O22	dépenses imprévues	3 000.00 €	73	impôts et taxes	139 127.00 €
O23	virement à la section d'investiss	184 716.00 €	74	dotations et participations	52 778.00 €
65	autres charges	118 000.00 €	75	autres produits gestion courante	60 700.00 €
66	charges financières	1 500.86 €	76	produits et participations	1.00 €
67	charges exceptionnelles	1 000.00 €	77	produits exceptionnels	2 380.00 €
68	dotations aux provisions	675.14 €	78	reprises sur amort et provisi	0.00 €
O40	amortissement	174.00 €			
		923 225.00 €			923 225.00 €
INVESTISSEMENT					
Dépenses			recettes		
OO1	solde exécution inv reporté	138 932.91 €	O21	vir section de fonctionnemer	184 716.00 €
16	remboursement d'emprunt	23 400.00 €	O24	produits de cessions	0.00 €
20	subventions d'équipement	0.00 €	10	dotations fonds divers	158 133.00 €
21	immobilisations corporelles	341 000.09 €	13	subventions	159 810.00 €
			16	emprunts et dettes	500.00 €
			O40	amortissement	174.00 €
		503 333.00 €			503 333.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, le budget 2023.

6/ Abrogation des dernières délibérations concernant les achats de parcelles :

Délibérations du 06 décembre 2022 : Mr le Maire expose au conseil municipal avoir reçu trois propositions de vente de parcelles boisées contigües aux propriétés de la Commune, soit les parcelles 000ZD14 Essards Bataille, 034ZB115 La grande Chaux, 034ZC3 Grand bois Parés d'une valeur de 11 000 €, ainsi qu'une parcelle de taillis cadastrée 370 ZA 5 lieudit La Coquelle d'une contenance de 3ha65a40ca pour un montant de 38 000,00 €, puis la parcelle 000ZA30 en la Chaux d'une contenance d'1ha 37 a pour un montant de 3 700 €. Ces parcelles ne seront pas soumises au régime forestier. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat des parcelles 370 ZA 5 lieudit La Coquelle et 000ZA30 en la Chaux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'abroger ces délibérations en ajoutant : Le maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

7/ Attributions de compensation provisoire 2023 :

Mr le Maire expose au conseil municipal que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est réunie en date du 2 février dernier et les membres présents ont approuvé à l'unanimité les montants définitifs des transferts de charges pour 2022 et les montants prévisionnels pour 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a fixé les attributions d'un montant de 13 018.00 € à la Commune de Broye-Aubigny-Montseugny. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de ce montant.

8/ ONF : Etat d'assiette des coupes et travaux 2023 :

Etat d'assiette des coupes :

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Mr Barbier Brice de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier soit :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel					
									Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
							Délivrance (m3)	Vente (m3)	Appel d'Offre	Gré à gré - contrat	Sur pied	Façonné	Bloc	A la mesure
11-aj	AMEL	91	3,06	2023	2023		91		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	
13-r	RGN	260	9,57		2023		110	150	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
17-aj	AMEL	80	2,52	2023	2023		80			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		
24-r	RGN	350	11,73		2023		150	200	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
33-aj	AMEL	100	5,17	2023	2023		100			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		
36-aa	AMEL	9	0,31	2023	2023		9			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		
37-aa	AMEL	37	1,24	2023	2023		37			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		
39-r	RGN	270	4,45		2023		120	150	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
45-af	AMEL	537	10,74	2023	2023		427	110	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
46-af	AMEL	565	11,30	2023	2023		445	120	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'Etat d'assiette des coupes de l'année 2023 présentée ci-dessus et demande à l'ONF de bien vouloir procéder en 2023 à la désignation des coupes inscrites à cet état d'assiette.

Travaux sylvicoles 2023 :

Le Maire expose le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de notre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de notre forêt. Le conseil municipal accepte à l'unanimité les travaux sylvicoles, d'un montant de 35 835.04 € HT pour l'année 2023.

9/ Motion de soutien hôpital de Gray :

Mr le Maire évoque à l'ensemble du conseil municipal, la problématique du service des Urgences de l'hôpital de Gray. Les élus dénoncent les nouvelles dispositions organisationnelles de cet établissement pour le service des urgences de nuit. Les élus souhaitent que la direction maîtrise mieux la réponse à apporter en matière de santé sur le bassin Graylois et qu'elle maintienne immédiatement une offre de soins digne de notre Pays et indispensable à notre territoire. Effectivement, depuis le 1^{er} mars, le service des urgences fonctionne avec 1 seul urgentiste sur 2, de 19h jusqu'à 7h30 le matin, ce qui ne permet pas la prise en charge des patients, puisque lors des sorties SMUR, il n'y a plus de médecin dans le service. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la motion de soutien auprès de l'hôpital de Gray afin de continuer à accompagner chaque habitant dans son quotidien en lui assurant des services publics de qualité et de proximité. Une délibération sera rédigée à ce sujet et le contenu sera déposé dans les affichage pour lecture, dès le retour de la Préfecture.

10/ Choix de l'entreprise pour le terrain multisports :

Mr Berthet Yves, 1^{er} adjoint, en charge du dossier du terrain multisports expose à l'ensemble du conseil municipal les devis définitifs reçus pour la réalisation du terrain. Après en avoir délibéré, le choix s'est porté sur l'entreprise Belleney pour le terrassement d'un montant de 29 488.92 € HT, l'entreprise SATD pour le terrain multisports d'un montant 37 168 € HT et également l'entreprise SATD pour l'aire de jeux et le sol amortissant d'un montant de 15 224.40 € HT.

11/ Demande de subventions :

Accompagnement Associations	montant
Patrimoine BAM	500
Festibam (y compris tricot et scrapbooking)	500
Comité des Fêtes d'Aubigny	250
Association sportive Collège de Pesmes	50
Club des Anciens	150
GENE	100
SOUVENIR Français	50
ADMR	50
US Val de Pesmes	50

12/ Questions diverses :

* L'Entreprise OUDIN est sollicitée pour la pose d'un corbeau en chêne de maintien sous la poutre vétuste de la Commanderie de Montseugny : montant du devis 1050,00 € HT,

* L'entreprise Velet interviendra pour quelques réparations localisées de la voirie pour un montant de 6 160 € HT, un aménagement de trottoir doit être effectué route de Sauvigney à Aubigny, montant du devis : 3 020 € HT,

* Après avoir échangé sur la vente du bâtiment de la maison Carnet, le conseil municipal décide de charger l'agence SAFTI de la vente de ce bien communal.

La séance est levée à 21 H 18

Le Maire,

Jean François CERCLEY